

***UN FOYER D’HÉBERGEMENT CATHOLIQUE À TAHITI***

**Présentation du Foyer internat mixte Sainte-Thérèse de Taravao**

* **Tutelle du foyer :**

Le foyer est un établissement Catholique, placé sous la tutelle de l’archidiocèse de Papeete.

* **Objectif du foyer :**

Le foyer a pour but d’accueillir en priorité des jeunes des îles, puis ceux de Tahiti, provenant de familles modestes ou défavorisées, à partir du collège jusqu’au post-bac pour leurs études.

Le fait qu’ils aient une religion ou non n’entre pas en ligne de compte.

Le foyer assure l’accueil, l’hébergement, la pension et la formation en semaine (en dehors des heures de classe), pendant les week-ends, les jours fériés et les vacances d’une semaine (***vacances exclues*** : Pâques, la Toussaint, Décembre-Janvier et Juillet-Août).

* **Frais de pension :**

Les frais de pension sont FORFAITAIRES et sont fixés à 300 000 Francs (trois cent mille francs) pour une année scolaire entière (de la rentrée d’Août à la fin de l’année scolaire en juin) : soit un versement de 30 000 Frs par mois pendant dix mois.

Les familles s’engagent à régler à temps les 10 versements sur le compte bancaire du foyer (RIB fourni à l’inscription).

Les familles peuvent être aidées partiellement ou totalement par le Territoire et l’Etat sous forme de bourses, ou par les organismes sociaux (CPS, Services sociaux).

Les frais de scolarité et de cantine scolaire du midi ne sont pas compris dans les frais de pension. Ils doivent être réglés par les familles directement auprès des établissements scolaires.

* **Inscription :**

Les inscriptions se font auprès du Diacre Pierre VAN BASTOLAER, qui assure depuis le 1er Août 2019 la direction du foyer.

* **Etablissements de scolarisation :**

Les jeunes peuvent être scolarisés dans n’importe quel établissement, public ou privé, selon leurs propres besoins personnels. Le foyer n’assure pas le transport vers ces établissements. Les parents doivent fournir les coordonnées du foyer à la vie scolaire pour un meilleur suivi du jeune.

Le foyer Sainte-Thérèse de Taravao se trouve à proximité (entre 3 et 5km) des établissements suivants :

* Privé : Collège-Lycée Sacré-Cœur de Taravao, Lycée Agricole de Taravao
* Public : Collège de Taravao, Lycée polyvalent de Taiarapu Nui
* **Scolarité :**

Les démarches administratives d’inscriptions dans les établissements scolaires ou les organismes territoriaux sont faites par les familles. Le foyer ne se substitue pas à la responsabilité des parents, sauf pour des cas exceptionnels.

Cependant, durant l’année scolaire, le foyer peut pallier à l’absence physique des parents auprès des autorités scolaires et administratives.

* **Responsabilité civile légale :**

Cette responsabilité civile est déléguée au directeur du foyer.

De même, les parents sont invités à signer l’autorisation de paiement des prestations familiales accordées au directeur du foyer pour fournir de l’argent de poche à l’élève ou pour compléter les frais de pension (pour ce cas ELLE N’EST PAS OBLIGATOIRE).

* **Informations complémentaires :**

Le jeune amènera tout le nécessaire :

* pour dormir (draps, couvertures, oreiller, …)
* pour son hygiène (savons, dentifrice, brosse à dents, …)
* pour les travaux scolaires (cours, livres, calculatrice, stylos, …)
* ainsi que 2 cadenas
* **Informations complémentaires (suite) :**

Les jeunes ont à leur disposition au sein du foyer :

* Machine à laver
* Couverts
* Terrains de football et de volleyball
* Table de ping-pong
* Billard
* Badminton
* Musculation
* Parcours santé
* Aïkido
* Accès à la salle informatique avec réseau internet (études, recherches, Skype)

**Le non-respect du matériel du foyer est passible d’une amende.**

La cigarette est tolérée pour les majeurs au lieu bien défini.

Le jeune peut être exclu du foyer pour cause :

* de consommation d’alcool, de paka ou de toute autre drogue
* de visualisation / diffusion de contenus pornographiques ou violents
* d’actes de violence

Les jeunes catholiques ont l’obligation, s’ils restent au foyer ces jours-là, d’aller à la messe du Dimanche et des grandes fêtes.

* **Jour de rentrée au foyer :**

Réunion d’information à 17h la veille de la rentrée.